

Le nombre d'infarctus a baissé de plus de 11% en Italie depuis l'interdiction de fumer

13/02/2008

(Paris – Relax news/Santé-Médecine.net) – Les législations interdisant de fumer dans les lieux publics sont une bonne nouvelle pour le coeur. D'après une étude publiée dans la revue Journal of the American Association, les hospitalisations pour infarctus des 35–64 ans ont chuté de 11,2% en Italie depuis l'entrée en vigueur d'une législation anti tabac, en janvier 2005. Chez les 65–74 ans, cette baisse a été de 7,9%.

Réalisés par des chercheurs de Rome, ces travaux ont consisté à comparer les chiffres des cinq années précédant la législation à ceux de la première année après sa mise en place.

D'après les auteurs de l'étude, ces chiffres sont surtout liés à la diminution du tabagisme passif. Les non fumeurs seraient donc les plus protégés par la mesure. D'une manière générale, les personnes en âge de travailler, qui passent le plus de temps dans les lieux publics, sont celles qui en ont le plus bénéficié.

Comme le décret français, la législation italienne prévoit de lourdes sanctions pour les patrons des établissements et pour les fumeurs en cas de manquement au règlement. L'interdiction de fumer dans les lieux publics de convivialité a été mise en place le 2 janvier dernier en France. Les premiers chiffres sur ses conséquences sur la santé seront rendues publiques dans quelques jours.

Source :

<http://sante-medecine.commentcamarche.net/...>

